

# SEANCE DU 14 septembre 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze le 14 septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, TALBOT Franck, GIROUARD Germain, LANDRY Laurent, PERCEAU Alain**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent LANDRY**

**DATE DE CONVOCATION : le 8 septembre 2015**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 22 septembre 2015**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 6 juillet 2015 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :*

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que les rapports 2014 sur le prix et sur la qualité de service public de l'Assainissement Collectif et Non Collectif sont disponibles en Mairie et consultables.

## **DEL/CM 2015-23- Désignation de délégués au Comité Syndical « Eaux de Vienne – Siveer »**

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne – Siveer ».

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 24 février 2015, le Comité Syndical d' « Eaux de Vienne – Siveer » a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral n° 20145-D2/B1-025 en date du 19 août 2015 portant modification des statuts du syndicat, il est demandé au Conseil Municipal parmi les deux délégués titulaires actuels, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger au Comité Syndical d' « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de désigner parmi nos délégués actuels :
  - o Monsieur **Serge MOINE délégué titulaire**,
  - o Monsieur Christian LECOINTRE délégué suppléant.
  
- Autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **DEL/CM 2015-24- CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive afin de proposer une convention tripartite entre la commune de Marnes, le SIVU de la Vallée de la Dive et Mr et Mme LUTZ.

En effet afin de définir les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques (pelles et déversoir) situés en propriété privée sur la parcelle AC109 au 3 grand Rue sur la commune de Marnes ainsi que la charge de leur entretien, avec pour objectifs de concilier la gestion hydraulique du cours d'eau, la protection du milieu aquatique et la pluralité des usages. Elle pose le principe d'une gestion concertée de ces ouvrages. Elle définit les modalités de leur entretien régulier.

C'est pour la raison pour laquelle la convention doit être signée entre les 3 parties concernées.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention annexé à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention sus-énoncée.

## **DEL/CM 2015-25- Accessibilité FORMALISATION DE L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au conseil Municipal

Ainsi, à l'initiative de la commune de MARNES, un audit accessibilité a été réalisé en avril 2015 sur un périmètre d'étude défini.

Pour répondre à la réglementation dans sa globalité, une mise à jour des rapports a été effectuée en septembre 2015, en tenant compte des évolutions normatives (décret du 8 décembre 2014), et des travaux déjà réalisés.

Cette dernière mise à jour du dossier accessibilité du patrimoine de la commune, a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 23 315 euro HT, hors cas particulier de l'église, pour laquelle une dérogation sera demandée.

Le conseil Municipal a fixé un échéancier de programmation des aménagements à réaliser, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur 3 années, de la mise en accessibilité, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Le Maire, sollicite de la part du Conseil Municipal, une validation de cette programmation.

Le Conseil Municipal,

- Entendu cet exposé et après avoir délibéré,
- Valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur Le MAIRE ci-avant reprenant les préconisations proposées, dossier annexé à la présente.
  
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.
- tout document afférent à ce dossier.
- 

## **DEL/CM 2014-26 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU THOUARSAIS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la Communauté de Communes du Thouarsais du 13 mars 2013 au quelle elle attribuait un fonds de concours de 15.94 € par habitant destiné à financer des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire propose de demander ce fonds de concours pour l'aménagement extérieur de la Mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- APPROUVE cette demande de fonds de concours,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier

## **DEL/CM 2015-27- RECRUTEMENT PERSONNEL EN CONTRAT AIDE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal décide le recrutement d'un aide cantonnier en contrat aidé (CUI-CAE) à partir du 17 octobre à raison de 22 heures de travail par semaine et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour ce recrutement (signature d'une convention entre l'Etat et la Commune –Contrat de travail ...), sous réserve que l'aide soit au minimum de 80%.

## **DEL/CM 2015-28- DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE D'UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Florilège sollicitant une subvention supplémentaire pour le fleurissement de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de verser la subvention exceptionnelle pour l'année 2015 de 180 €,
- Et décident d'inscrire une somme au budget pour les années à venir pour le fleurissement de la commune.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a reçu une demande verbale du propriétaire de l'habitation 3 rue de la Gargouille, celui-ci souhaite construire un conduit de cheminée extérieur à l'aplomb du passage donnant sur la rivière qui fait partie du domaine public.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à ce qu'une convention soit étudiée avec le propriétaire pour le passage de ce conduit.

Il souhaiterait acquérir la propriété de ce passage, il est fait observer, que s'agissant d'une portion de voie communale, une demande écrite de sa part est nécessaire, de façon à ce que la procédure puisse être lancée.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Alain ARMOUET concernant un différend avec un conseiller Municipal pendant les consultations du géomètre chargé de l'Aménagement Foncier des Marais.

Monsieur le Maire appelle chacun à garder la plus grande courtoisie lors de ces échanges qui sont souvent l'occasion de faire apparaître des oppositions de points de vue. Monsieur le Maire précise que le responsable de ces consultations est le géomètre et que celui-ci a considéré comme légitime la présence de Monsieur Alain ARMOUET.

- La commission 3 – voirie se réunira le mardi 22 septembre à 18H
- Jean-Yves fait part :
  - d'un arrêt du Tuar Club (Anciennes Voitures) – samedi 19 septembre à 15h30 à Retournay et au Pigeonnier
  - Animation sur le jardinage écologique – Mercredi 30 septembre de 14h30 à 17h30
    - 1<sup>ère</sup> partie en salle au Moulin de Retournay 14h30 -15h30 (la qualité de l'eau et les risques de pollutions par les pesticides – le jardinage écologique : les principes et la pratique
    - Visite de jardins en bord de Dive 15h45-17h (rendez-vous à la mairie de Marnes pour aller visiter deux jardins en bord de Dive)
- Repas CCAS le 3 octobre 2015 à la Salle Gilles BEAUDRON se faire inscrire avant le 25 septembre 2015.

La séance est levée à 22 heures 30.

Vu pour être affiché : le **22 septembre 2015**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

le Maire,